



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 12 octobre 2023

PRÉSENCE DE SUBSTANCES PERFLUORÉES (PFAS) AU SUD DE LYON : RÉUNION DU COMITÉ DES ÉLUS DU 12 OCTOBRE 2023

Ce jeudi 12 octobre 2023 s'est tenu le 8^e comité de suivi avec les élus locaux au cours duquel les services de l'État ont présenté les résultats et les perspectives d'investigations menées par la cellule interministérielle¹ départementale dédiée à la gestion de la présence de substances perfluorées au sud de Lyon.

Confirmation des données sur les rejets des industriels dans les eaux

Le suivi quotidien des rejets aqueux réalisé par les industriels et analysé par l'inspection des installations classées confirme que les rejets produits par Daikin demeurent faibles et maîtrisés et que **les rejets produits par Arkema respectent les paliers de réduction** imposés par l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2022 (quantités rejetées deux fois inférieures au palier de mars 2023 et déjà inférieures au palier de décembre 2023). En complément, **la DREAL a diligenté des contrôles inopinés chez les deux industriels en septembre dernier** (au niveau des points de rejets et du Rhône), dont les résultats confirment ceux transmis par l'autosurveillance des industriels.

Les installations des deux industriels sont par ailleurs en arrêt de production, depuis mi-septembre et pour une durée d'environ six semaines, dans le cadre d'une vaste opération de maintenance.

¹La cellule interministérielle coordonnée par la Préfecture du Rhône est composée de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Renforcement du plan de surveillance de l'environnement

Deux arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris en juin² et en juillet 2023³ afin de renforcer la surveillance de l'environnement autour de la plate-forme industrielle, en particulier concernant l'air ambiant, les sols, les fruits et légumes, sur la base de l'étude de dispersion des rejets dans l'air qui a été produite par les industriels.

Dans un premier périmètre de 500 mètres autour de la plate-forme industrielle, l'échantillonnage porte sur une douzaine de jardins potagers, sur les sols de trois écoles et le stade du Brotillon. Dans un second périmètre au-delà des 500 mètres, jusqu'à 4 kilomètres, l'échantillonnage porte sur un à deux jardins potagers par commune ainsi que sur les sols de 15 établissements scolaires.

Les prélèvements ont été réalisés et 35 PFAS⁴ vont être analysés. Les résultats bruts seront présentés aux élus puis publiés d'ici la fin de l'année. Une interprétation de l'état des milieux couplée à une évaluation quantitative des risques sanitaires devront ensuite être réalisées sous la supervision de la DREAL, accompagnées le cas échéant de recommandations d'usages.

Vers un plan d'action sur l'eau potable

Au regard des dépassements de la valeur réglementaire sur l'eau potable constatés, faisant suite aux contrôles sanitaires diligentés par l'ARS, sur le champ captant de Ternay, et en parallèle des travaux d'expertise scientifique conduits par l'ANSES, **un plan d'action, associant les collectivités et les services de l'État, va être déployé au niveau local.** Il comprend, entre autres, la poursuite des investigations portant sur les rejets industriels et la réalisation des travaux nécessaires au rétablissement de la qualité de l'eau, par les collectivités avec le soutien de l'État.

Prochaines étapes sur les œufs

Les recommandations de ne pas consommer les œufs issus de poulaillers particuliers et la viande de volailles pour 18 communes et arrondissements (Pierre-Bénite, Oullins, Saint-Genis-Laval, Irigny, Lyon 2, Lyon 7, Lyon 8, La Mulatière, Brignais, Sainte-Foy-lès-Lyon, Feyzin, Saint Fons, Vernaison, Francheville, Solaize, Charly, Vourles, Chaponost) restent en vigueur.

La nouvelle campagne de prélèvements, sur un périmètre élargi, a été réalisée avec l'appui actif des communes. **88 échantillons d'œufs ont ainsi pu être collectés, sur 29 communes, et ont été transmis au laboratoire.** Les résultats seront connus en novembre.

Pour les élevages professionnels proches de la plate-forme industrielle, **tous les prélèvements réalisés par la DDPP, quant aux poules pondeuses et à la viande, sont conformes à la réglementation.**

2 14 juin 2023 pour Arkema

3 7 juillet 2023 pour Daikin

4 Les PFAS analysés ont été retenus en tenant compte du contexte local et des perfluorés utilisés actuellement ou par le passé.

Résultats sur les fruits et légumes

En complément des deux campagnes d'analyses menées à l'automne 2022 et au printemps 2023 par la DRAAF, des échantillons de fraises ont été prélevés en juin 2023 (à Charly, Millery et Chasse-sur-Rhône) et montrent des teneurs faibles en PFAS.

Des prélèvements carottes, aubergines, courgettes et pommes-de-terre ont été réalisés cet été dans un jardin municipal de Pierre-Bénite alimentant les cantines gérées par la ville. Tous les résultats sont en dessous des valeurs indicatives européennes, hormis un léger dépassement constaté pour l'échantillon de carottes.

Depuis le début des investigations sur les matrices végétales, il est confirmé que la quasi-totalité des résultats demeure en dessous des valeurs indicatives de la recommandation de la commission européenne sur les fruits et légumes.

Etude d'imprégnation auprès de la population générale et locale

Il est rappelé que l'enquête « Albane » démarrera en 2024, copilotée par Santé publique France et l'ANSES. Elle permettra d'actualiser les valeurs d'imprégnation de référence, pour les PFAS, de la population française.

Ces valeurs pourront utilement éclairer les résultats de l'étude de biosurveillance locale portée par la Métropole de Lyon et l'Institut éco-citoyen de Fos sur Mer. Santé Publique France s'est rapproché de ces acteurs pour partager les méthodologies scientifiques et assurer in fine la compatibilité des résultats.

L'ensemble des travaux des services de l'État sont mis en ligne au fil de l'eau sur internet :

- [site de la préfecture du Rhône](#)
- [site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [site de la DREAL](#)

Contact presse :

Fabien DESPINASSE
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69